



### **Animation du SAGE :**

**SYMBO** - Annexe du Conseil Général  
12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 - SAINT JEAN D'ANGELY  
Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70  
symboutonne@wanadoo.fr  
www.sageboutonne.fr

Secrétariat UNIMA – rue Vaucanson  
ZI – 17180 - PERIGNY  
Tel : 05 46 34 34 10 - Fax : 05 46 34 61 63  
viriginie.tournier@unima.fr



## **Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne Jeudi 25 avril 2013 à 9h30 A Saint-Jean-d'Angély**

### **1. Ordre du Jour**

- Approbation du précédent procès-verbal (réunion du 11 octobre 2012) ;
- Validation de l'état initial du SAGE révisé
- Présentation du diagnostic du SAGE révisé
- Présentation d'actions menées sur le bassin et rentrant dans le cadre du SAGE : programme d'actions du SMBB
- Présentation de la suite de la démarche de révision
- Approbation des tableaux de bord 2010 et 2011
- Approbation des rapports d'activités des années précédentes (2010, 2011 et 2012)
- Validation du principe de la démarche générale d'inventaire des zones humides sur le bassin
- Désignation d'un représentant au sein du comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire
- Questions diverses

### **2. Etat de présence**

#### **Membres de la CLE – Collège des collectivités**

##### **- Présents (13) :**

• BOUCHET Jacqueline	<i>Association des maires des Deux-Sèvres</i>
• CASTAGNET Jacques	<i>Association des maires de la Charente-Maritime</i>
• CHARLES Philippe	<i>SYMBO</i>
• EMARD Frédéric	<i>SYMBO</i>
• FRAPPÉ Jean-Michel	<i>Association des maires des Deux-Sèvres</i>
• GARNIER Michel	<i>SYMBO</i>
• GIRAUD Thierry	<i>Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge</i>
• GRATADOUX Marie-Thérèse	<i>Association des maires de la Charente-Maritime</i>
• GUILLOTEAU Michel	<i>Association des maires de la Charente-Maritime</i>
• MARTIN Jean-Yves	<i>Conseil général de la Charente-Maritime</i>
• REMUZEAU Jean-Louis	<i>Association des maires de la Charente-Maritime</i>
• SILLON Jean-Claude	<i>Conseil général des Deux-Sèvres</i>
• TACHE Ornella	<i>Association des maires de la Charente-Maritime</i>

##### **- Pouvoirs (3) :**

<b>Membre :</b>	<b>Pouvoir donné à :</b>
BELLO Marie-Hélène	BOUCHET Jacqueline
DEBORDE Pierre	EMARD Frédéric
LORANT Jacques	CHARLES Philippe

##### **- Excusés (3) :**

• BELLO Marie-Hélène	<i>Association des maires des Deux-Sèvres</i>
• MESNARD Françoise	<i>Conseil régional de Poitou-Charentes</i>
• LORANT Jacques	<i>Syndicat Mixte du Pays Mellois</i>

## Membres de la CLE – Collège des usagers

---

### - Présents (6) :

- AUDÉ Jean-Luc *Chambre d'agriculture 79*
- BARRÉ Daniel *UFC Que-choisir 17*
- BITEAU Jean-Noël *Comité départemental de Canoë-Kayak 17*
- DEMARCQ Jean-Louis *Poitou-Charentes Nature (UCAPNE)*
- GIRAUDEAU Stéphane *ASA Boutonne*
- PEIGNÉ Jean-Claude *Fédération départementale de pêche 79*

### - Pouvoirs (0)

### - Excusés (1) :

- BITEAU Jack *UFC Que-choisir 17*
- LACOUTURE Michel *AS de propriétaires de marais de la Boutonne aval*
- MAIRE Jacques *Comité régional de la Conchyliculture*

## Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics

---

### - Présents (3) :

- BROUSSEY Manuella *Agence de l'eau Adour-Garonne*
- LUQUET Jean-François *ONEMA*
- NADAL Frédéric *DDT 79*

### - Pouvoirs (2) :

Membre :	Pouvoir donné à :
BONACINA Karine (DDTM 17)	BROUSSEY Manuella
BARNIER Véronique (DDTM 17)	NADAL Frédéric

---

### - Excusés (5) :

- Mme la Préfète de la Charente-Maritime
- M. le Préfet des Deux-Sèvres
- BARNIER Véronique *DDTM 17*
- BONACINA Karine *DDTM 17*
- LEBOURG Jean-François *DREAL Poitou-Charentes*

➔ 27 membres de la CLE du SAGE Boutonne sont présents ou représentés.

### Président de séance :

Jean-Yves MARTIN, Président de la CLE

---

## Invités présents ou représentés (\*)

---

### - Présents (15) :

• AMSLER Benjamin	SYMBO
• BIBARD Marie-Claude	Chambre d'agriculture 79
• DAUBIGNE Abel	SYMBO
• DIETRICH Xavier (*)	AAPPMA Le Gardon Boutonnais
• FONTENY Sylvie	Conseil général 17 – Mission Eau
• GARREAU Emmanuel	SYMBO
• GAUFILLET Clémentine	SYMBO / SAGE Boutonne
• GUDIN Grégoire	SYMBO / SAGE Boutonne
• GUICHET Anne-Juliette	Agence de l'eau Adour-Garonne
• LEPINE Jacques	Syndicat des Eaux 17
• METAYER Guillaume	Conseil général 17 – Mission Eau
• POMMIER Valentin	ASA Boutonne
• STAUDT Florent	SIBA
• VOIX Pascal	SMBB

### - Excusés (2) :

• DUGUY Jean-Luc	Maire de Blanzay-sur-Boutonne
• FORGEARD-GRIGNON Jean-Louis	CA 17 International
• LOPES Delphine	SERTAD
• RHONE Charlotte	Comité régional de la Conchyliculture

## 3. Compte-rendu

**J-Y. MARTIN**, Président de la CLE, ouvre la séance à 9 heures 30 minutes.

Il souhaite la bienvenue aux membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ainsi qu'aux invités présents, et remercie l'ensemble des personnes présentes de s'être déplacé afin de participer à cette réunion, qui a pour principal objectif de valider l'état initial du SAGE révisé et de présenter le diagnostic.

**Le Président** procède à la lecture de la liste des personnes excusées.

Il précise que les convocations pour cette réunion ont été envoyées le 11 avril 2013, et présente l'ordre du jour de la réunion.

### 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : Approbation du précédent procès-verbal

---

**C. GAUFILLET** indique qu'il s'agit du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2012 qui s'est tenue à Chef-Boutonne. Ce document a été envoyé en date du 9 novembre 2011 et a été mis à disposition des membres de la CLE sur le site Internet du SAGE le 11 avril 2013.

Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Le procès-verbal de la séance plénière de la CLE du 11 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents ou représentés.

### 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Validation de l'état initial du SAGE révisé

---

**C. GAUFILLET** explique que l'état initial du SAGE révisé a déjà été présenté à plusieurs reprises aux membres de la CLE : une première version en commissions thématiques le 28 juin 2012, une seconde version en CLE le 11 octobre 2012 et une version finale incluant l'ensemble des remarques émises précédemment lors du bureau de la CLE du 31 janvier 2013.

La version finalisée a été mise à disposition des membres de la CLE le 11 avril 2013 sur le site Internet du SAGE.

**La chargée de mission** indique qu'il s'agit à présent de valider ce document. La présentation du jour se bornera à reprendre les grands chapitres du document et à visualiser et commenter les cartographies, graphiques et autres éléments clés. Les descriptions et analyses détaillées figurent dans le document.

**Le détail de la présentation est disponible sur le site Internet du SAGE à l'adresse suivante :**

[http://www.sageboutonne.fr/docs/information/2013.04.25\\_CLE\\_diaporama.pdf](http://www.sageboutonne.fr/docs/information/2013.04.25_CLE_diaporama.pdf)

**J-Y. MARTIN** explique que l'Etat initial du SAGE permet de caractériser le bassin versant et de faire le point sur l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques, ainsi que sur les usages et activités en présence. Le document est bien abouti mais il permet de mettre en évidence certaines lacunes en termes de données qu'il faudra veiller à combler par la suite, en réalisant des inventaires par exemple.

**J-L. DEMARCO** remarque qu'il faudrait protéger les captages d'eau potable en Charente-Maritime, car les concentrations en nitrates augmentent. Les périmètres existants sont nettement insuffisants.

**J. LÉPINE** précise qu'en ce qui concerne les nitrates, les taux ont diminué jusqu'en 2006 avant d'augmenter par la suite. En Charente-Maritime, seules des nappes libres sont exploitées pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) : certaines ont un comportement correct vis-à-vis du paramètre nitrates et nécessitent donc des mesures de protection visant à préserver leur qualité (forage de Dampierre-sur-Boutonne par exemple), d'autres en revanche n'ont pas d'avenir quant à l'exploitation pour l'AEP. Il faut donc cibler les actions de protection/préservation sur les premiers cas.

**J-L. DEMARCO** souligne le caractère très restreint des périmètres de protection des captages.

**J. LÉPINE** explique que ces périmètres ont pour objectif de limiter les risques de pollutions accidentelles et non de protéger la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses. Seuls les programmes du type Re-Sources permettent d'agir sur les pollutions diffuses.

**D. BARRÉ** confirme que les nitrates constituent un réel problème. Il pose la question de ce que la CLE est en capacité de faire face à cette problématique, des moyens qu'elle peut réellement mettre en œuvre pour contrer cette tendance.

**J-Y. MARTIN** indique que la réponse à cette question réside avant tout dans la nécessaire prise de conscience de l'ensemble des acteurs. Il existe un programme intéressant qu'il faut soutenir et développer (programme Re-Sources), mais il n'est pas envisageable de changer les pratiques de manière radicale du jour au lendemain, notamment à cause de contraintes socio-économiques. La transition ne peut être que progressive et passe par la prise de conscience des personnes concernées.

**J-L. DEMARCO** ajoute que les contraintes économiques sont toujours citées comme frein aux changements de pratiques, mais persévérer dans le sens actuel coûtera un jour très cher quoi qu'il en soit. On peut déjà le constater à travers l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau, en lien avec les traitements qui sont rendus nécessaires pour la rendre propre à la consommation.

**J-Y. MARTIN** poursuit en indiquant qu'effectivement cette question des nitrates est cruciale, mais que la réponse est complexe. Il est certain que la première étape consiste en une prise de conscience généralisée, tout gardant à l'esprit que si le changement de pratiques n'impliquait pas de lourdes conséquences socio-économique l'ensemble les acteurs serait vraisemblablement favorable à un changement immédiat.

**J. LÉPINE** confirme que la diminution de la concentration en nitrates dans l'eau nécessite l'adhésion de la profession agricole dans son ensemble. En outre, l'inertie des masses d'eau souterraines est telle que les résultats ne sont visibles que sur le long terme. Il explique également qu'une action efficace consiste à acquérir les terrains stratégiques vis-à-vis de la vulnérabilité des ressources en eau, pour ensuite pouvoir y mettre en place des pratiques plus favorables à la ressource en eau.

**P. CHARLES** poursuit en rappelant que la question des nitrates est très complexe et ne peut être résumée en quelques phrases. Il existe des actions qui sont mises en place et qui se révèlent efficaces, telles que les bandes enherbées ou la couverture des sols en hiver. Mais il faut bien se rendre compte que ces pratiques sont contraignantes et représentent un effort non négligeable pour la profession. Il ajoute que l'élevage est lourdement pénalisé par les différentes contraintes réglementaires imposées, notamment parce que les effluents d'élevage sont très difficiles à maîtriser (composition, etc.). Le risque est que l'élevage disparaisse, ce qui serait très dommageable car cette activité implique des pratiques et utilisations du sol qui peuvent être favorables à la ressource en eau, par exemple le maintien des prairies.

Concernant les moyens dont dispose la CLE pour agir sur les différentes problématiques, **C. GAUFILLET** explique brièvement que la CLE a pour rôle d'étudier les différentes problématiques relatives à la ressource en eau et aux milieux aquatiques sur le bassin versant, de mettre en évidence les dysfonctionnements existants, de fixer des objectifs à atteindre afin de rétablir le bon état et d'envisager les actions qu'il est possible de mettre en œuvre pour les atteindre. La CLE peut agir en soutenant les maîtres d'ouvrages présents sur le territoire dans les différentes actions qu'ils entreprennent pour répondre aux problématiques identifiées.

**J-Y. MARTIN** ajoute qu'il faut se poser toutes ces questions, mais qu'elles sont transversales et complexes. Par conséquent les solutions ne sont pas immédiates. Il insiste sur le fait que la problématique du maintien de l'élevage sur le territoire est très importante.

**P. CHARLES** évoque l'implication importante de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres dans le cadre du programme Re-Sources sur la Boutonne amont et mentionne notamment l'action relative à la mise en place d'un pilotage adapté au contexte parcellaire, via la réalisation d'un « référentiel Sol » et le suivi de parcelles de références. Il poursuit en mettant en avant la volonté d'une partie de la profession agricole, malgré des mesures contraignantes et difficiles à mettre en œuvre.

**J-Y. MARTIN** conclut que ces projets d'expérimentations sont très intéressants, et qu'il faut aller jusqu'au bout de la démarche afin de tendre vers une généralisation des pratiques testées.

**J-L. DEMARCO** évoque le fait que pour le moment la station de mesure du débit du Moulin de Châtre est la seule utilisée pour la gestion estivale des prélèvements sur le bassin. La station de Saint-Jean-d'Angély n'est toujours pas opérationnelle, et cela s'avère problématique pour ce qui concerne la gestion des prélèvements sur la partie charentaise-maritime du territoire.

**C. GAUFILLET** précise que cette question sera abordée lors de la présentation du diagnostic du SAGE.

**J-L. DEMARCO** évoque également l'impact des réserves de substitution créées en Deux-Sèvres, en indiquant que le bénéfice ne peut pas être avéré avec certitude étant donné que les deux seules années de fonctionnement des réserves (2011 et 2012) ont connu des printemps et/ou étés pluvieux.

**P. CHARLES** donne l'exemple d'un forage qui était utilisé pour des prélèvements estivaux et qui sert à présent à alimenter les réserves (fonctionnement en hiver) : le bureau d'études qui a réalisé l'étude d'impact du remplissage des réserves a montré que ce forage influence directement le site des Fontaines de Lusseray.

**J-Y. MARTIN** ajoute qu'il faudra attendre plusieurs années avant de pouvoir tirer des conclusions fiables.

**J-L. AUDÉ** propose que le bilan annuel réalisé par la CAEDS dans le cadre du suivi des réserves de substitution soit présenté régulièrement à la CLE. Il indique que ces bilans permettent de montrer l'impact bénéfique des réserves.

**J-L. DEMARCO** fait ensuite remarquer que les données de débits consignées dans la Banque Hydro sont différentes de celles fournies au jour le jour par le Service de Prévision des Crues (SPC). Cela peut s'avérer problématique en ce qui concerne les franchissements des différents débits objectifs (DOE, DCR).

**M. BROUSSEY** explique que les données de la Banque Hydro ne sont en principe pas très différentes de celles du SPC : sauf modification importante de la courbe de tarage, les différences restent marginales.

**J-C. PEIGNÉ** ajoute que ces différences peuvent pourtant se révéler problématiques car de ce fait il existe deux « langages » : celui du SPC pour la prise des arrêtés préfectoraux (et donc des décisions importantes en termes de restriction des prélèvements) et celui de la Banque Hydro pour les documents de planification ou autre. Cela peut entraîner de regrettables incompréhensions.

**P. CHARLES** explique que les mesures de débit sont complexes, notamment parce que le profil d'écoulement évolue (embâcles, modification de la morphologie du cours d'eau, etc.). Il est donc nécessaire de vérifier les mesures et de les corriger le cas échéant.

**D. BARRÉ** indique qu'en périodes critiques (étiages) les vérifications réalisées sur le terrain sont nécessaires afin de lever tout doute quant à l'exactitude des valeurs enregistrées.

Aucune autre question ou remarque n'est émise à propos du document de l'état initial révisé.

Le document est adopté à l'unanimité par les membres de la CLE présents ou représentés.

### **3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Présentation du diagnostic du SAGE révisé**

---

**C. GAUFILLET** explique qu'il s'agit d'une première version du document, soumise aux membres de la CLE. La révision du diagnostic est bien avancée, les modifications qui seront apportées seront présentées lors de la prochaine réunion de la CLE, en vue de la validation du document.

**Le détail de la présentation est disponible sur le site Internet du SAGE à l'adresse suivante :**

[http://www.sageboutonne.fr/docs/information/2013.04.25\\_CLE\\_diaporama.pdf](http://www.sageboutonne.fr/docs/information/2013.04.25_CLE_diaporama.pdf)

**P. CHARLES** pose la question de l'occupation des sols en tête de rivières, notamment en lien avec la présence de populiculture. Il indique que les plantations de peupliers ont été interdites sur certains secteurs du marais poitevin, et qu'il faudrait faire de même sur le bassin de la Boutonne étant donné la sensibilité aux assecs de certaines zones (têtes de rivières). Selon lui il faudrait peut-être l'intégrer dans une mesure du SAGE.

**J-C. PEIGNÉ** évoque un travail sur les secteurs de têtes de bassins (Deux-Sèvres) dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion piscicole. Il est prévu de réaliser une cartographie des linéaires de rivières propices à la vie aquatiques sauf conditions exceptionnelles, qui pourrait venir compléter avantageusement le diagnostic réalisé dans le cadre du SAGE.

**D. BARRÉ** complète ces propos en évoquant le Schéma Départemental à Vocation Piscicole et halieutique des Deux-Sèvres, validé par les services de l'Etat en 1990 et qui constitue un document d'appui intéressant. Il explique qu'il décrit très bien, y compris de manière cartographique, l'état des cours d'eau comme la Bellesebonne : si certaines années des assecs pouvaient être constatés, cette situation restait exceptionnelle et concernait des portions limitées de cours d'eau, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

**C. GAUFILLET** évoque les problèmes techniques constatés sur la station de mesure de débit de Saint-Jean-d'Angély qui n'est toujours pas opérationnelle. Cette station est nécessaire pour la gestion de la ressource en eau, en particulier sur la partie du bassin versant située en Charente-Maritime. Sa mise en place fait l'objet d'une mesure du SAGE actuel.

**J-L. DEMARCO** regrette cette situation, qui retarde d'autant la constitution d'un historique suffisant pour permettre à terme l'utilisation de la station dans la gestion des prélèvements.

**D. BARRÉ** indique que la quatrième édition du rapport annuel de suivi des écoulements réalisé par le milieu associatif sera rendue disponible prochainement.

Concernant le maintien d'une quantité d'eau suffisante en hiver, **J-L. DEMARCO** pose la question de l'impact des prélèvements hivernaux, dont il faut tenir compte.

**C. GAUFILLET** explique que c'est l'un des objectifs des études d'impacts qui sont obligatoires dans le cadre des projets de réserves.

**D. BARRÉ** cite l'exemple de l'hiver 2004-2005 qui a été très sec (recharge très insuffisante) : il y a eu au cours de cet hiver un souci ponctuel sur l'un des affluents de la Boutonne amont, au moment du remplissage de la réserve de Saint-Génard. Cette question est technique et nécessite d'être étudiée.

**P. CHARLES** précise qu'au moment des faits évoqués le remplissage des réserves était autorisé en Charente-Maritime, mais pas en Deux-Sèvres. Le SAGE ne donnant pas de priorité entre prélèvements agricoles et prélèvements industriels et des intérêts économiques étant en jeu des deux côtés, les agriculteurs du secteur avaient proposé aux services de la Préfecture d'alterner prélèvements agricoles et industriels. Cette requête n'a pas pu aboutir car, dans ce cas précis, l'industriel (Rhodia) prélève par l'intermédiaire d'un syndicat d'eau auquel il adhère et n'est donc pas considéré comme prélevant directement dans le milieu.

En ce qui concerne le suivi de la qualité des captages destinés à l'AEP, **P. CHARLES** indique que le SMAEP 4B a mis en place son propre laboratoire d'analyse afin d'effectuer un suivi de la qualité en plus des analyses réalisées par l'ARS. Ce suivi complémentaire peut se révéler intéressant dans le cadre du SAGE.

**P. CHARLES** mentionne également l'inventaire et la caractérisation des formations karstiques (dolines et gouffres) réalisé en 2012 sur le territoire Re-Sources de la Boutonne amont par le SMAEP 4B. Cette étude est également très intéressante du point de vue du SAGE.

**J. LÉPINE** indique que la mention de l'abandon progressif des captages d'eau potable sur le bassin de la Boutonne en Charente-Maritime est à replacer dans le cadre du plan de restructuration de l'alimentation en eau potable en Charente-Maritime datant des années 1990. Ce plan est toujours en application, les abandons mentionnés résultent donc de choix stratégiques arrêtés depuis longtemps à l'échelle départementale, notamment sur la base d'analyses coûts/bénéfices : certains captages sont voués à être, à terme, abandonnés tandis que d'autres, comme celui de Dampierre-sur-Boutonne, seront maintenus et doivent être protégés. Les propos du diagnostic sur cette thématique sont donc à nuancer.

**C. GAUFILLET** répond que la formulation est sans doute à modifier, mais que la fermeture des captages considérés est tout de même liée à la mauvaise qualité des eaux et reste un indicateur à prendre en compte.

**J-L. AUDÉ** explique qu'il faut indiquer que les différentes réglementations et politiques publiques visant à réduire les pollutions diffuses agricoles ont été mises en place afin d'atténuer les effets de la réorientation et de l'intensification agricole. Le document tel qu'il est présenté laisse entendre que la réorientation de l'agriculture sur le territoire contrebalance l'effet positif des politiques publiques mises en place, alors que ce sont ces dernières qui s'adaptent à l'évolution du contexte pour en limiter les conséquences néfastes.

En ce qui concerne les terres de groies, **J-L. AUDÉ** explique qu'il est préférable d'indiquer que ces terres favorisent le risque de lessivage de l'azote, plutôt que de dire que les pertes sont relativement élevées. Les intrants sont globalement maîtrisés, mais il est impossible de prévoir la climatologie des mois à venir : des accidents peuvent donc survenir (pas de levée des cultures pièges à nitrates par exemple).

**J-L. AUDÉ** indique ensuite que l'usage des triazines est interdit depuis 2003. Leur détection dans les eaux de surfaces est souterraines pose donc question, mais il faut rester sur cette interrogation : émettre des hypothèses quant aux causes potentielles sans disposer de fait avéré est dangereux.

**J. LÉPINE** ajoute que des molécules de la famille des triazines sont retrouvées régulièrement dans l'eau potable. Deux hypothèses pourraient expliquer la persistance des triazines : soit elles sont toujours utilisées, soit elles sont toujours présentes sous leur forme non dégradées au sein du complexe argilo-humique. La deuxième explication est celle envisagée.

**J-L. AUDÉ** poursuit sur la question du glyphosate, et explique qu'il est de moins en moins utilisé. Ce désherbant pose problème sur les sols nus en agriculture et pour le traitement des chaussées (collectivités). Quant à l'AMPA, **J-L. AUDÉ** rappelle que c'est un produit de dégradation du glyphosate mais également de détergents domestiques tels que les lessives. Il faut donc également prendre en compte le problème des lessives.

**C. GAUFILLET** indique que les remarques précédentes concernant la modification de la rédaction (sémantique, tournures de phrases, etc.) ou les propos à nuancer seront prises en compte.

**P. CHARLES** souligne le fait que les agriculteurs sont systématiquement cités quand il s'agit de la problématique des produits phytosanitaires, mais que les collectivités utilisent également des produits phytosanitaire et qu'il ne faut pas l'oublier. Il ajoute que la profession agricole a fait des efforts dans ce domaine.

**J-Y. MARTIN** indique qu'il est bien conscient des efforts consentis, mais que la problématique est toujours d'actualité et que des solutions doivent être trouvées.

**J-C. PEIGNÉ** pose la question du potentiel hydro-électrique sur le bassin de la Boutonne.

**C. GAUFILLET** répond qu'il est très faible, comme indiqué dans le document de l'état initial (étude de l'Agence de l'eau Adour-Garonne réalisée en 2007 et actualisée en 2010).

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée.

**J-Y. MARTIN** demande aux personnes présentes de relire le document du diagnostic et de transmettre l'ensemble de leurs remarques à l'animatrice du SAGE avant la fin du mois de mai 2013 pour qu'elle puisse en tenir compte. Le diagnostic révisé sera validé lors de la prochaine réunion de la CLE, au cours de laquelle une présentation des modifications apportées entre-temps sera réalisée.

**C. GAUFILLET** ajoute qu'il est préférable de transmettre les remarques par écrit (mail).

#### **4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Présentation du programme d'actions du SMBB**

---

**J-Y. MARTIN** explique que Pascal VOIX du SMBB va présenter le programme d'actions du syndicat de rivières, élaboré sur la base des conclusions d'une étude hydromorphologique conduite en 2009-2010 sur le secteur de la Boutonne amont.

**P. VOIX** indique qu'il va présenter différentes actions qui sont conduites sur le terrain par le SMBB, en lien avec les différentes mesures du SAGE dans lesquelles elles s'intègrent.

**Le détail de la présentation est disponible sur le site Internet du SAGE à l'adresse suivante :**

[http://www.sageboutonne.fr/docs/information/presentation\\_smbb.pdf](http://www.sageboutonne.fr/docs/information/presentation_smbb.pdf)

**J-L. DEMARCQ** demande combien de personnes travaillent au syndicat pour la mise en œuvre du programme d'actions

**P. VOIX** répond qu'il est seul à l'heure actuelle, sauf pour l'aspect ripisylve pour lequel il est fait appel à un chantier d'insertion.

En ce qui concerne la mise en place de parcours actifs, **J-C. PEIGNÉ** précise qu'il est recommandé au niveau national de réaliser des plans de gestion piscicoles afin de protéger la ressource piscicole. Dans ce cadre, 3 types de parcours peuvent être mis en place. Les parcours actifs correspondent à des linéaires de cours d'eau sur lequel les associations de pêches locales s'engagent à introduire une certaine quantité de poissons et à faire en sorte que le parcours soit favorable à la protection des milieux aquatiques et à une bonne pratique de la pêche, notamment d'un point de vue hydromorphologique. Ces parcours sont censés être alevinés avec des truites fario. L'objectif consiste à les rendre plus attractifs pour les pêcheurs.

**J-M. FRAPPÉ** ajoute qu'il y a des secteurs où des parcours « no kill » ont été mis en place.

**P. VOIX** précise que sur la Boutonne amont, une réflexion est en cours concernant la mise en place d'un parcours « no kill » mais qu'il n'en existe pas pour le moment.

**J-C. PEIGNÉ** en profite pour saluer la qualité du travail réalisé par l'équipe du SMBB, et remercie le syndicat pour son engagement.

**J-Y. MARTIN** remercie Pascal VOIX pour ce retour d'expérience.

## **5<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Poursuite de la démarche de révision du SAGE**

---

**C. GAUFILLET** indique que suite à l'échec des différentes consultations visant à faire appel à un bureau d'études pour la révision du SAGE, il a été décidé de procéder à un recrutement au SYMBO afin d'appuyer l'animatrice du SAGE dans la procédure de révision. Le chargé d'études recruté, en la personne de Grégoire GUDIN, aura pour mission la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE et participera à l'élaboration des documents du SAGE.

**La chargée de mission** précise le calendrier de la révision, en indiquant que le projet de SAGE devrait être validé par la CLE courant juillet 2013. En effet, la révision doit être achevée pour la fin de l'année 2013 et il faut tenir compte des délais nécessaires aux différentes consultations.

**C. GAUFILLET** ajoute que des groupes de travail vont être mis en place dans le cadre de la concertation visant à élaborer les documents du SAGE révisé (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et règlement du SAGE) sur la base des documents existants et de l'état initial et du diagnostic révisés. Elle présente une proposition de composition pour les groupes de travail, et précise que les structures concernées seront contactées par mail pour plus de réactivité.

**J-L. DEMARCQ** demande pourquoi aucun bureau d'études ne s'est positionné sur la révision du SAGE Boutonne.

**C. GAUFILLET** répond qu'il semble difficile pour les bureaux d'études d'évaluer la quantité de travail et donc les moyens nécessaires aux études réalisées dans le cadre d'élaboration/révision de SAGE. Etant donné que les moyens et le temps évalué dans le cadre des marchés concernant les SAGE sont très souvent dépassés (notamment en lien avec l'évolution récente des différentes réglementations) et que les bureaux d'études sont suffisamment sollicités pour d'autres dossiers, ils répondent prioritairement à ces derniers.

**F. EMARD** souligne le fait que certains SAGE trouvent tout de même des bureaux d'études.

**C. GAUFILLET** ajoute que le calendrier très contraint proposé dans le cahier des charges de chacune des consultations a pu constituer un frein.

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée.

## **6<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Inventaire des zones humides dans le cadre du SAGE**

---

**C. GAUFILLET** présente la démarche globale, élaborée en groupe de travail et qui a déjà fait l'objet de plusieurs présentations (commission thématique, CLE, bureau de la CLE).

**Le détail de la présentation est disponible sur le site Internet du SAGE à l'adresse suivante :**

<http://www.sageboutonne.fr/docs/information/>

**P. CHARLES** demande si c'est un seul et même bureau d'études qui réalisera les inventaires sur le bassin versant.

**C. GAUFILLET** répond qu'un cahier des charges est proposé, commun à l'ensemble des communes du bassin versant, afin de permettre une homogénéité des inventaires et des rendus. **La chargée de mission** ajoute que le regroupement des communes pour la réalisation des inventaires est souhaitable, par exemple par l'intermédiaire de structures qui pourraient coordonner le tout (comme les Pays actuellement). En effet,

les regroupements permettent de faciliter l'obtention des financements et simplifient la démarche, notamment pour les petites communes qui disposent de peu de moyens.

**C. GAUFILLET** ajoute que les possibilités d'aides financières par l'Agence de l'eau et éventuellement par le SYMBO (sous réserve) permettront de limiter le coût pour les communes.

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée.

## **7<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Validation des tableaux de bord 2010 et 2011**

---

**C. GAUFILLET** indique que ces documents ont déjà été présentés au cours de la séance plénière de la CLE du 11 octobre 2012 et du bureau de la CLE du 31 janvier 2013. Ces deux documents ont été mis à disposition des membres de la CLE le 11 avril 2013, sur le site Internet du SAGE.

Aucune question ou remarque n'est émise.

Les tableaux de bord 2010 et 2011 du SAGE Boutonne sont approuvés à la majorité des membres présents ou représentés.

## **8<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Validation des rapports d'activités 2010, 2011 et 2012**

---

**C. GAUFILLET** indique que les rapports d'activité 2010 et 2011 ont été présentés au cours de la séance plénière de la CLE du 11 octobre 2012. Les rapports d'activité 2010, 2011 et 2012 ont été mis à disposition des membres de la CLE le 11 avril 2013, sur le site Internet du SAGE.

Aucune question ou remarque n'est émise.

Les rapports d'activité 2010, 2011 et 2012 de la CLE du SAGE Boutonne sont approuvés à l'unanimité.

## **9<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Désignation d'un représentant de la CLE au sein du Comité de pilotage du PAPI Charente-Estuaire**

---

**C. GAUFILLET** explique que le Programme d'Actions et de Prévention des Inondation (PAPI) Charente et Estuaire se met en œuvre sur la période 2012-2016 par des opérations couvrant la problématique d'inondation par crue de plaine et d'inondation par submersion marine. Le Comité de pilotage regroupe les financeurs, les principaux maîtres d'ouvrage ainsi que les représentants de l'Etat. Il a pour but de suivre la bonne mise en œuvre du programme et l'atteinte des objectifs fixés.

**La chargée de mission** ajoute qu'il est proposé à la CLE de désigner un représentant pour siéger au sein de ce comité de pilotage.

**F. EMARD** est désigné pour représenter la CLE Boutonne au sein du COPIL du PAPI Charente-Estuaire. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## 10<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Questions diverses

---

### Représentation des AS de marais au sein de la CLE

**C. GAUFILLET** indique que depuis l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2012, les associations syndicales de propriétaires de marais sont représentées au sein du collège des usagers de la CLE (1 siège).

### Site Internet du SAGE – Compte utilisateur

**C. GAUFILLET** explique que toutes les personnes concernées par la gestion de l'eau sur le bassin versant sont invitées à créer un compte utilisateur sur le site Internet du SAGE Boutonne en remplissant le formulaire à l'adresse suivante :

<http://www.sageboutonne.fr/component/users/?view=registration>

La création d'un compte utilisateur permet à chacun d'accéder aux documents de travail qui le concerne, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe personnels,

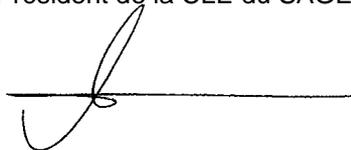
### Inventaire des ouvrages sur le cours de la Trézence et de la Soie

**C. GAUFILLET** indique que Benjamin AMSLER a été recruté par le SYMBO afin de réaliser un stage de 4 mois à compter du 2 avril visant à mener l'inventaire des ouvrages hydrauliques présents sur les cours de la Trézence et de la Soie. Ce stage a pour but de combler le déficit de données constaté dans ce secteur.

Aucune autre remarque ou question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, **J-Y.MARTIN** lève la séance à 12 heures 30 minutes.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'M' that loops together, followed by a horizontal line extending to the right.

Jean-Yves MARTIN